Direction départementale
Des Territoires
Du Tarn

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET
DU TARN

Réunion plénière du réseau régional paysage Du 28 juin 2018

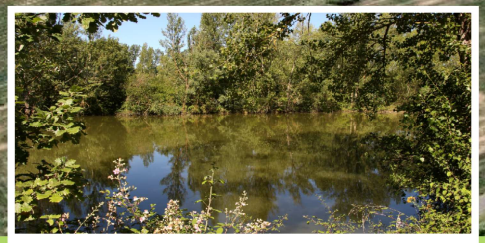

Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
Ministère de la cohésion du Territoire

SCTU/BP

OCCITANIE

Grands ensembles géographiques et familles de paysages en Occitanie

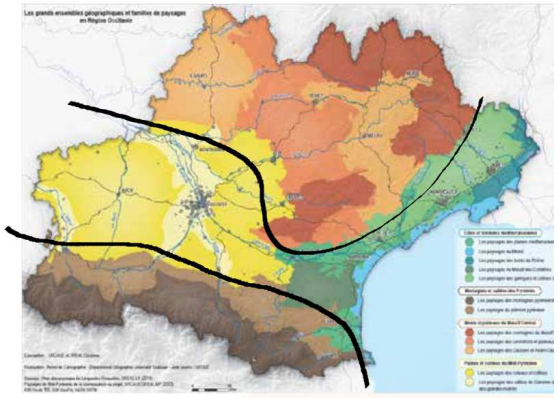

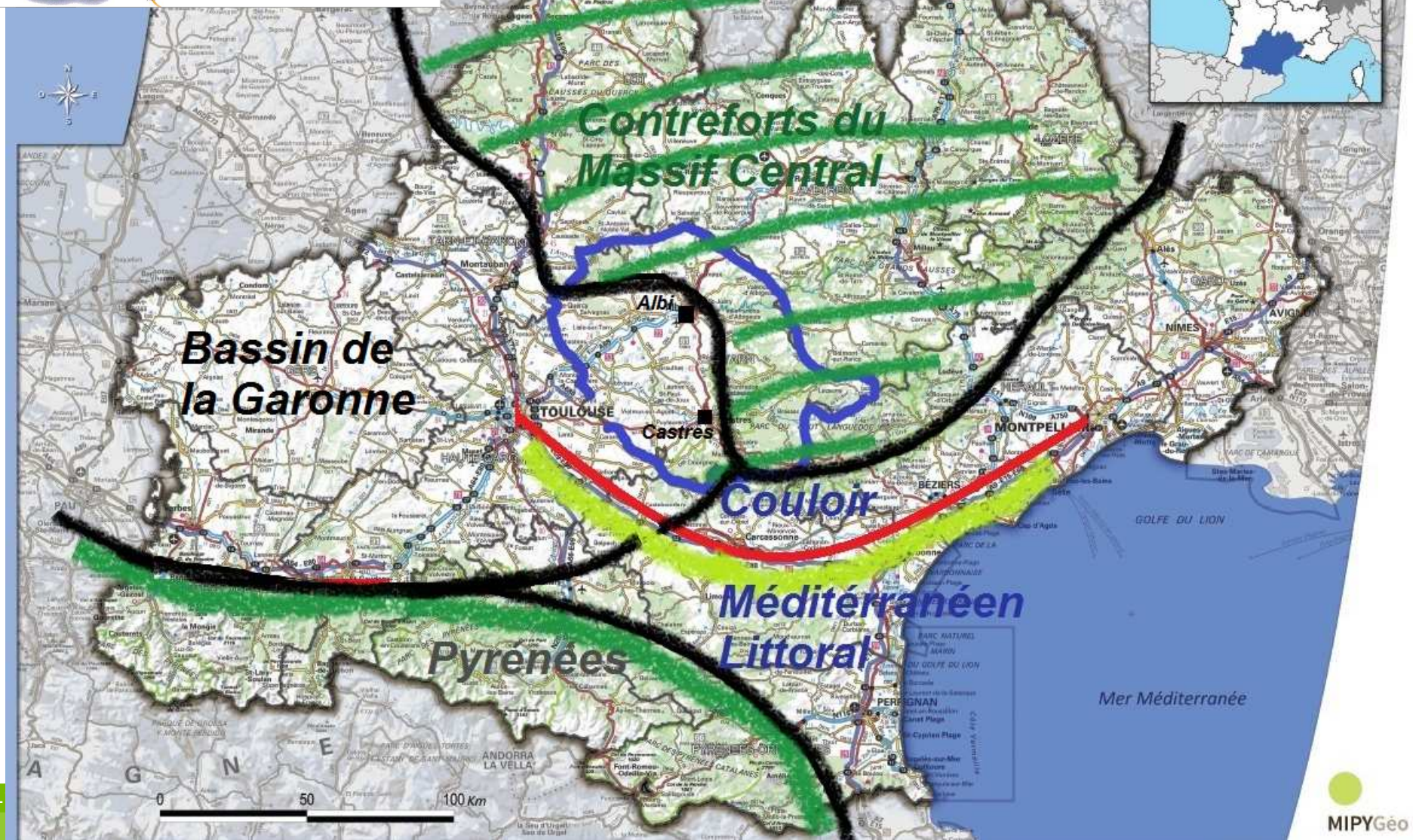

MIPYGéo

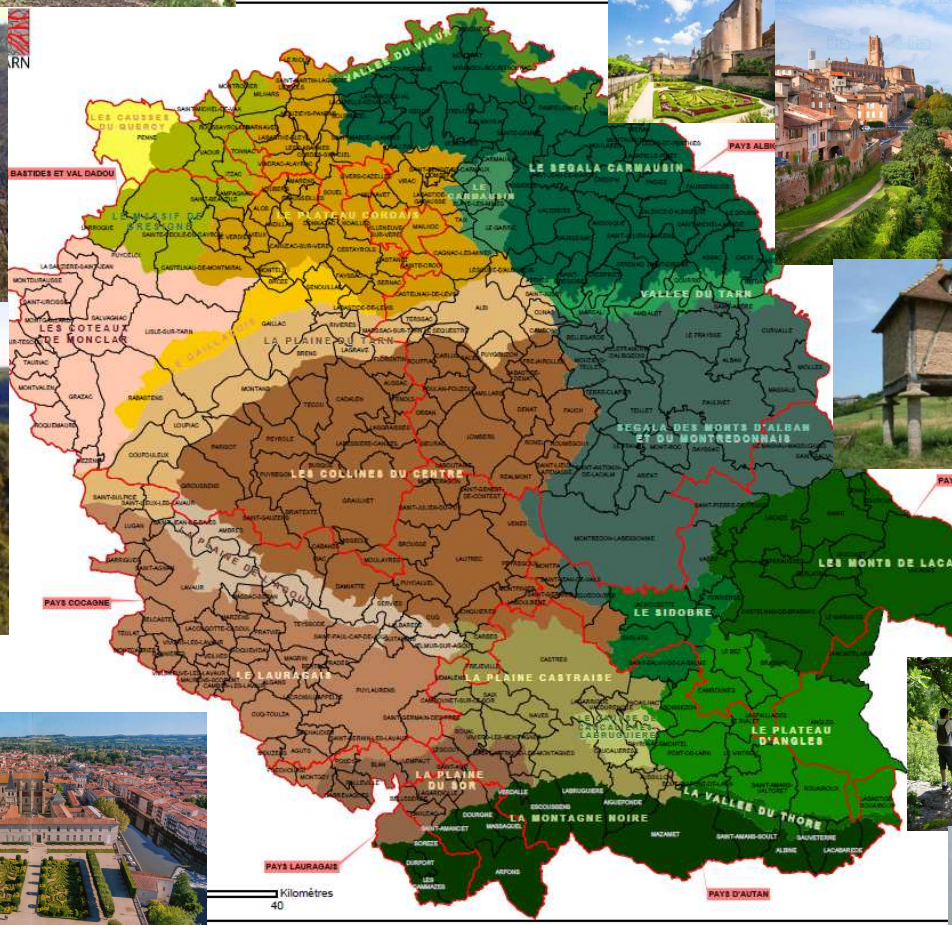
LES COTEAUX DE MONCLAR
LE SEGALA CARMAUSIN
LE CARMAUSIN
LE PLATEAU CORDAIS
VALLEE DU TARN
LA PLAINE DU TARN
SEGALA DES MONTS D'ALBAN ET DU MONTREDONNAIS
LES COLLINES DU CENTRE
PAYS SIDOBRE ET MONTS DE LACAUNE
LES MONTS DE LACAUNE
LE SIDOBRE
PAYS COCAGNE
LE LAURAGAIS
LA PLAINE CASTRAISE
LE PLATEAU D'ANGLES
LA PLAINE DU SOR
LA MONTAGNE NOIRE
LA VALLEE DU THORE
PAYS LAURAGAIS
PAYS D'AUTAN
Kilomètres
40

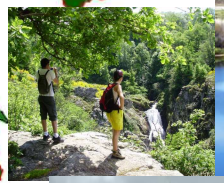

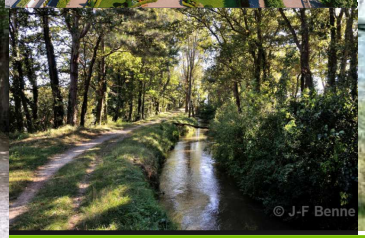
© J-F Benne

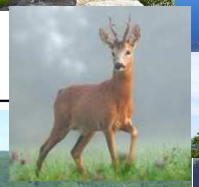

LE LAURAGAIS	
Paysage marqué par la physionomie collinaire, fortement induit par l'activité agricole mais marqué par la présence des bois et arbres d'alignement	Gestion agricole (monoculture)
Présence de grandes batisses agricoles, hangars et dépendences, silots…	Insertion des bâtiments agricoles
Le phénomène de péri-urbanisation s'intègre mal aux paysages ambiants en particulier à cause des séparations arbustives entre propriétés (laurier palme, thuyat, cyprés)	Intégration des haies d'ornement
Présence des boisements (chénaies) en partie supérieure des collines, souvent associés aux sols graveleux	Gestion forestière
Landes et pelouses sèches sur pentes des coteaux calcaires (espaces d'intérêt naturel)	Protection des espaces sensibles
Eléments - repères dans les paysages, notament sur les hauteurs (châteaux d'eau,silots, fermes, bourgs...)	Gestion des implantations en sommet
Villages groupés implantés en belvédère associés à un habitat dispersé. Caractère des villages perchés	Maintien des vues en belvédère
Valeur des parcs abritant de grandes demeures	Gestion des extensions de bourgs et villages et des constructions isolées
Présence d'alignements de platanes (visibles en ligne de crête ou soulignant les voies dans la plaine)	Préservation de ce patrimoine arboré typique
Intérêt du chevelu de cours d'eau et des plans d'eau (retenues collinaires)	Gestion des aménagements liés à l'eau

dualité plaines et coteaux cultivés - sommets habités et boisés

Villages groupés implantés en belvédère associ
dispersé. Caractère des villages perchés
Valeur des parcs abritant de grandes demeures
Présence d'alignements de platanes (visibles en
soulignant les voies dans la plaine)
Intérêt du chevelu de cours d'eau et des plans
collinaires)

dualité plain

Les pratiques agricoles intensives du Lauragais ont créé un paysage très épuré (rareté de l'arbre, géométrie parfaite du parcellaire dans les vallées, répétitivité des agencements). L'espace semble être totalement maîtrisé et rationnalisé aux seules fins agricoles.

Sur ce relief "moutonneux", **l'agriculture a toujours été prospère**. Autrefois tourné vers la production du pastel, le Lauragais s'est orienté vers la céréaliculture intensive (blé, maïs, tournesol). **Le grand parcellaire, fruit de la mécanisation s'est plaqué sur le système collinaire** (il n'est pas rare de voir une colline entière recouverte par une seule parcelle). Fréquemment, l'espace cultivé enserre habitations et bâtiments d'exploitation jusqu'au pieds de leurs murs. Fréquents sont ici les anciens corps de

Dans ces **paysages répétitifs**, où les collines s'étendent à perte de vue, les **repères sur les sommets** sont nombreux et de nature différente (alignements de platanes signalant une route, châteaux d'eau, château, fermes, bourgs). Les rares villages groupés gardent une même logique urbaine. Plantés sur une colline en situation de belvédère, ils regardent vers des horizons lointains.

L'habitat prend une forme très dispersée, les communes ne sont souvent pas signalées par un bourg unitaire. Seule l'église, la mairie et le cimetière sont groupés. Les fermes agricoles, les "bordes", s'essaiment sur tout le territoire communal. Cette tendance à la dispersion est tout à fait caractéristique.

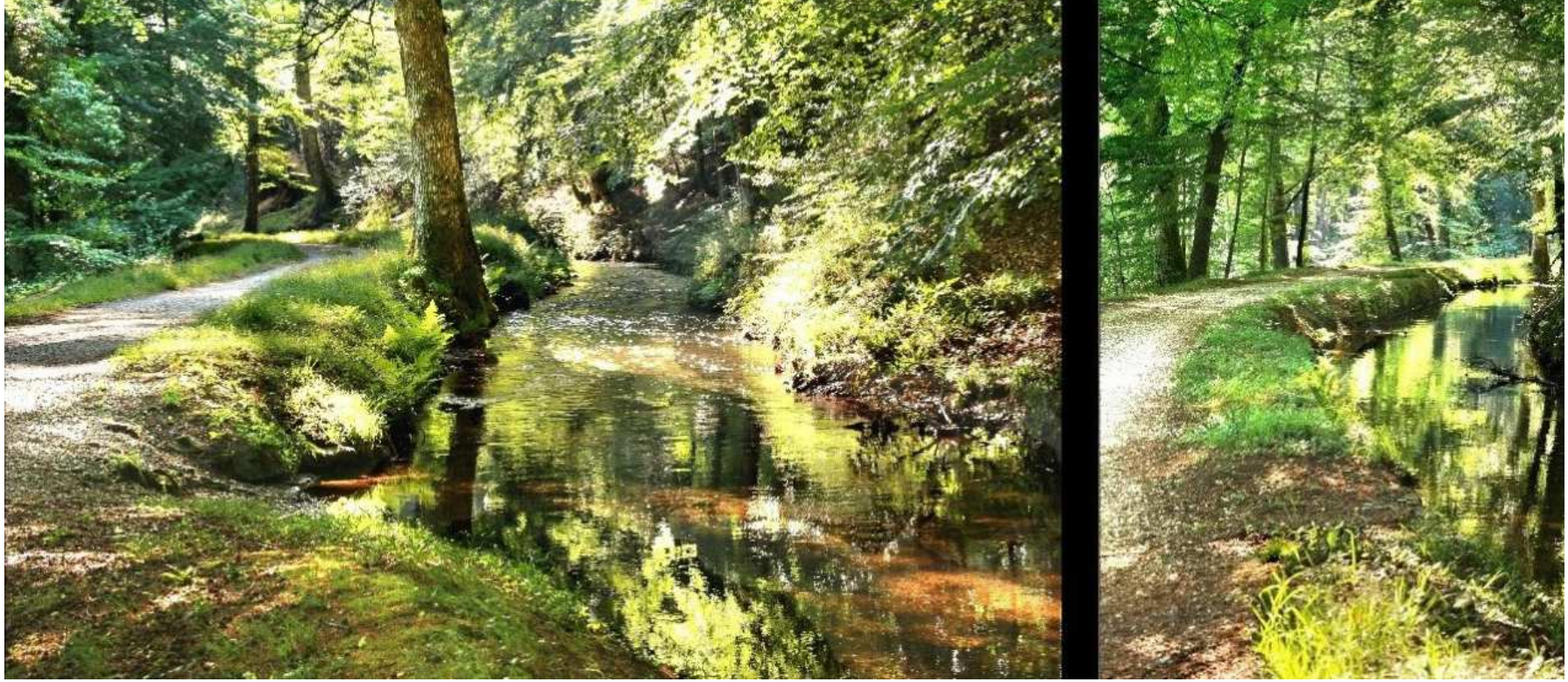

Le Tarn Indissociable de ses départements voisins

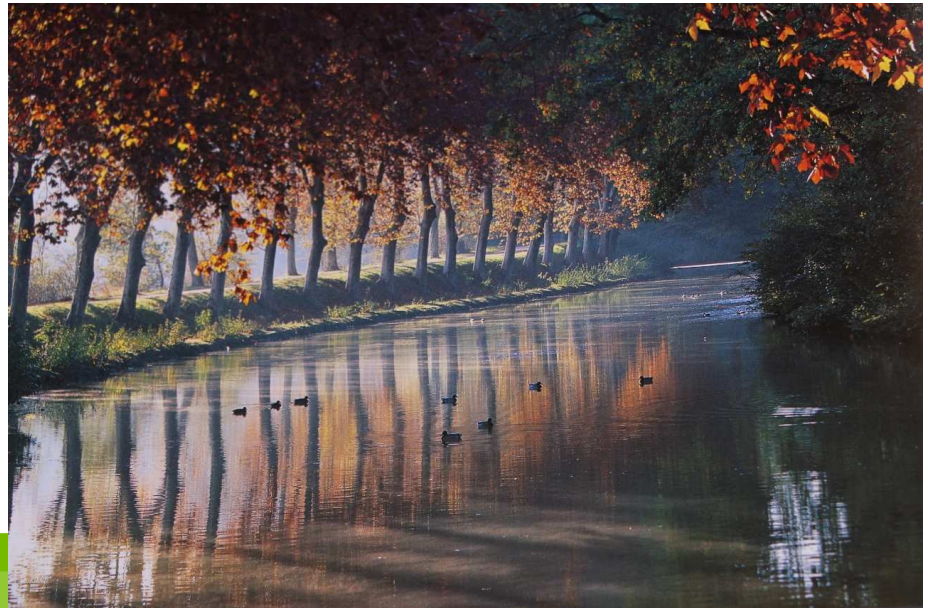

Direction Départementale des Territoires du Tarn
19 rue de Ciron 81013 ALBI Cedex 9
Tél : 0.581.275.001 - Fax : 0.581.275.006

Etat d'avancement des documents d'urbanisme au 01 avril 2018

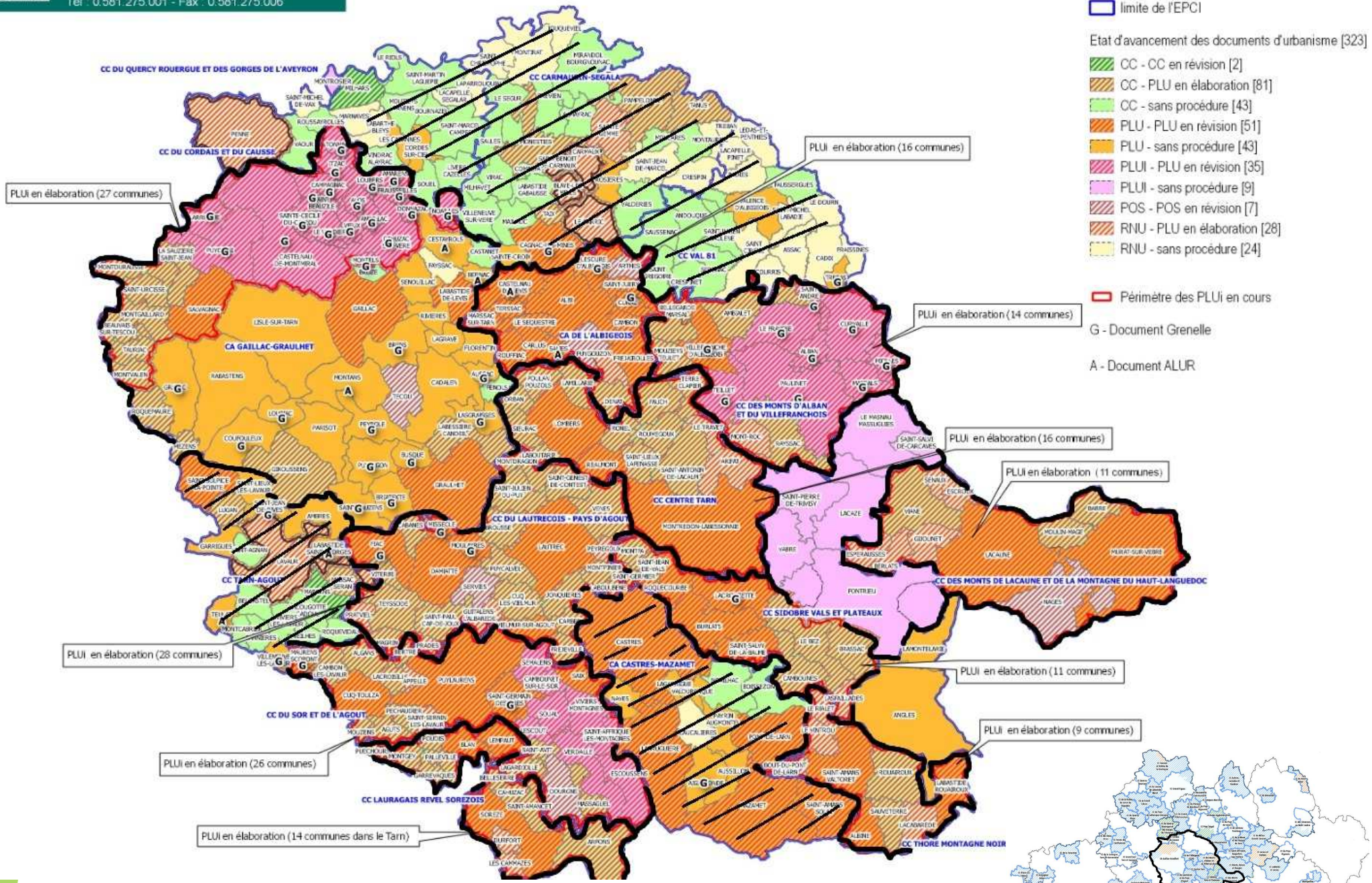

les visites de territoire pour voir autrement

Deux vues d'un même paysage : dans le premier cas une ouverture large sur un paysage de collines remarquable ; dans le deuxième une disparition du grand paysage derrière les maisons banales (secteur de la Gardie, limite Le Séquestre/Carlus)

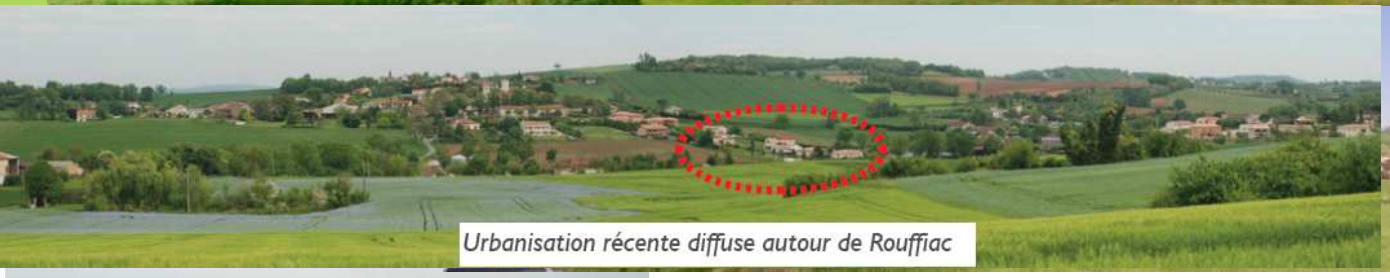

Urbanisation récente diffuse autour de Rouffiac

Des erreurs d'urbanisation récente en crête et sur pentes, coteau sud d'Albi (vers Ranteil). les maisons en piémont ne posent pas de problème.

Pas de matériaux synthétique !

E POSER LA QUESTION DU POURQUOI ET ADAPTER

otéger son jardin et ses enfants, ses animaux domestiques, est une raison essentielle. soler et définir un espace d'intimité est souvent aussi invoquer. Toutefois, en milieu ral, les espaces sont peu délimités, y compris dans les hameaux où le «patus», groupement d'espaces extérieurs privés des habitations, est mis en commun et définit nsi un espace à usage de tous, assimilé à un espace public.

Douch :
Village de c
Espinouse,
de jardins
ici doit é
pour les
Un simple
de pierre b
la fonction
vue sur le

Ne pas «clôturer pour clôturer»,
clôturer uniquement lorsque c'est nécessaire
adapter le type de clôture à l'espace confiné souhaité
reprendre le vocabulaire local,
ne pas masquer si cela n'est pas nécessaire

Problème d'urbanisation d'activités dans le fond de la vallée du Lézert (commune de Cambon)

La banalisation du paysage d'entrée de ville d'Albi par la route de Castres (RD 612) se lit jusqu'à Labastide-Dénat. Ici avec une implantation commerciale agressive en bord de route.

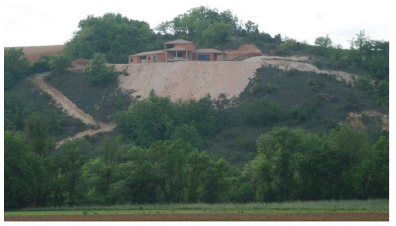

le construction peut suffire à fragiliser grandement le paysage des coteaux sur le Tarn (ici sur le coteau de Castelnau-de-Lévis)

Un Défi : Concilier le paysage et l'enjeu économique :

Nécessité d'agir sur toutes les politiques publiques

Les 4 axes de la politique du paysage :

1 – Identification et qualification des paysages

2 – Définition des objectifs de qualité paysagère

3 – Intégration du paysage dans les politiques sectorielles

4 – Information et la sensibilisation du public

Les Interventions des paysagiste et architecte conseils de la DDT du Tarn

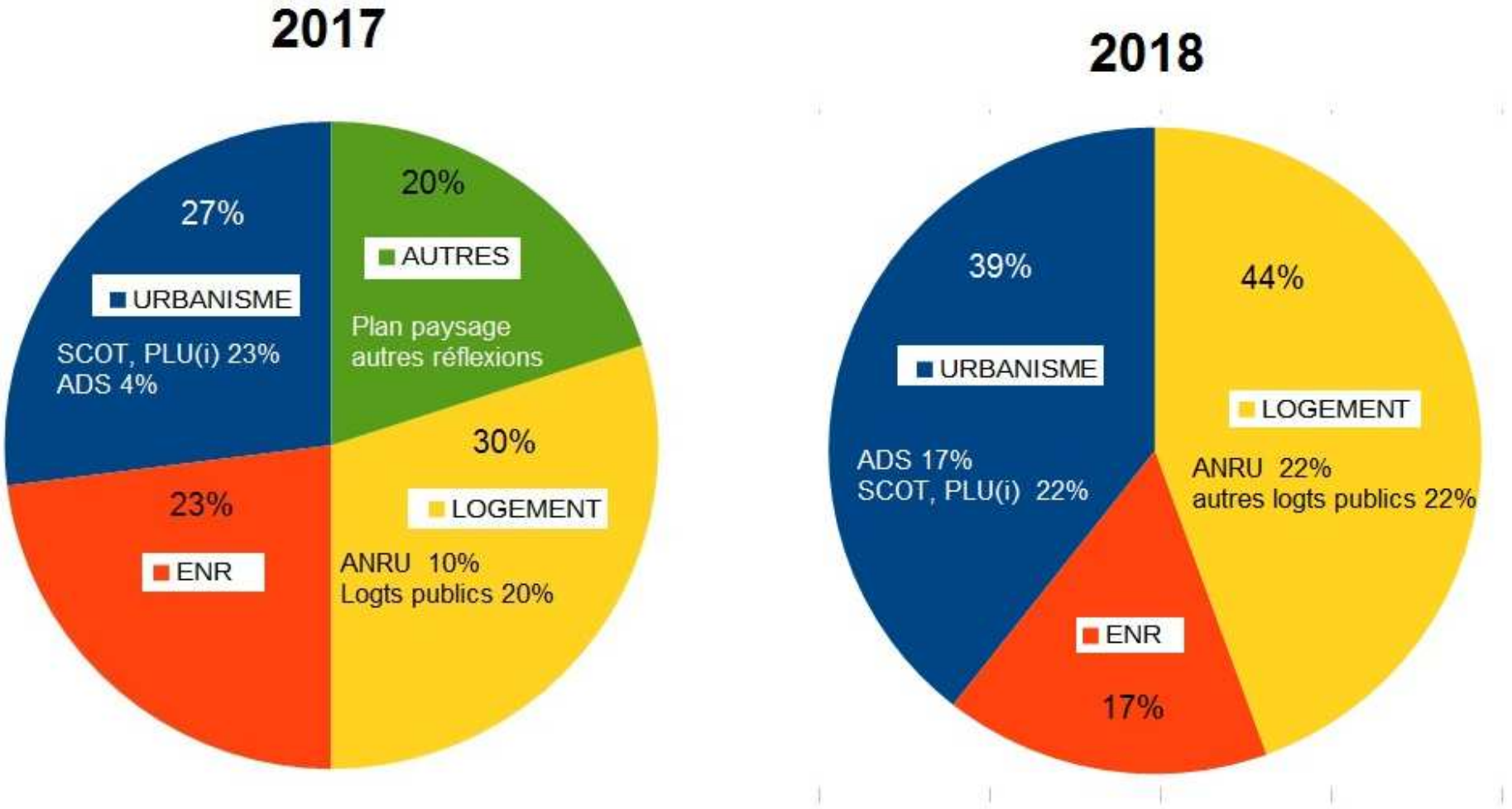

Accès à l'intranet

CR pays.arch.conseils

Tableau de bord paysagiste architecte

Date de l'opération : 2012 — Nb enr : **81** — Connexion — Exporter

Service — Commune — Type

Date	P. CADORET Paysagiste	P. CELESTE architecte	SERVICE	COMMUNE	TYPE d'opération	OPERATION
26-10-2012		CR	SHaPP/BLP	LAVAUR	Logement	logements sociaux pour méres-enfants seules
26-10-2012		CR	SHaPP/BLP	ALBI	Logement	47 logements blvd Soult

Prise en compte du Paysage dans les opérations d'Urbanisme et de Planification

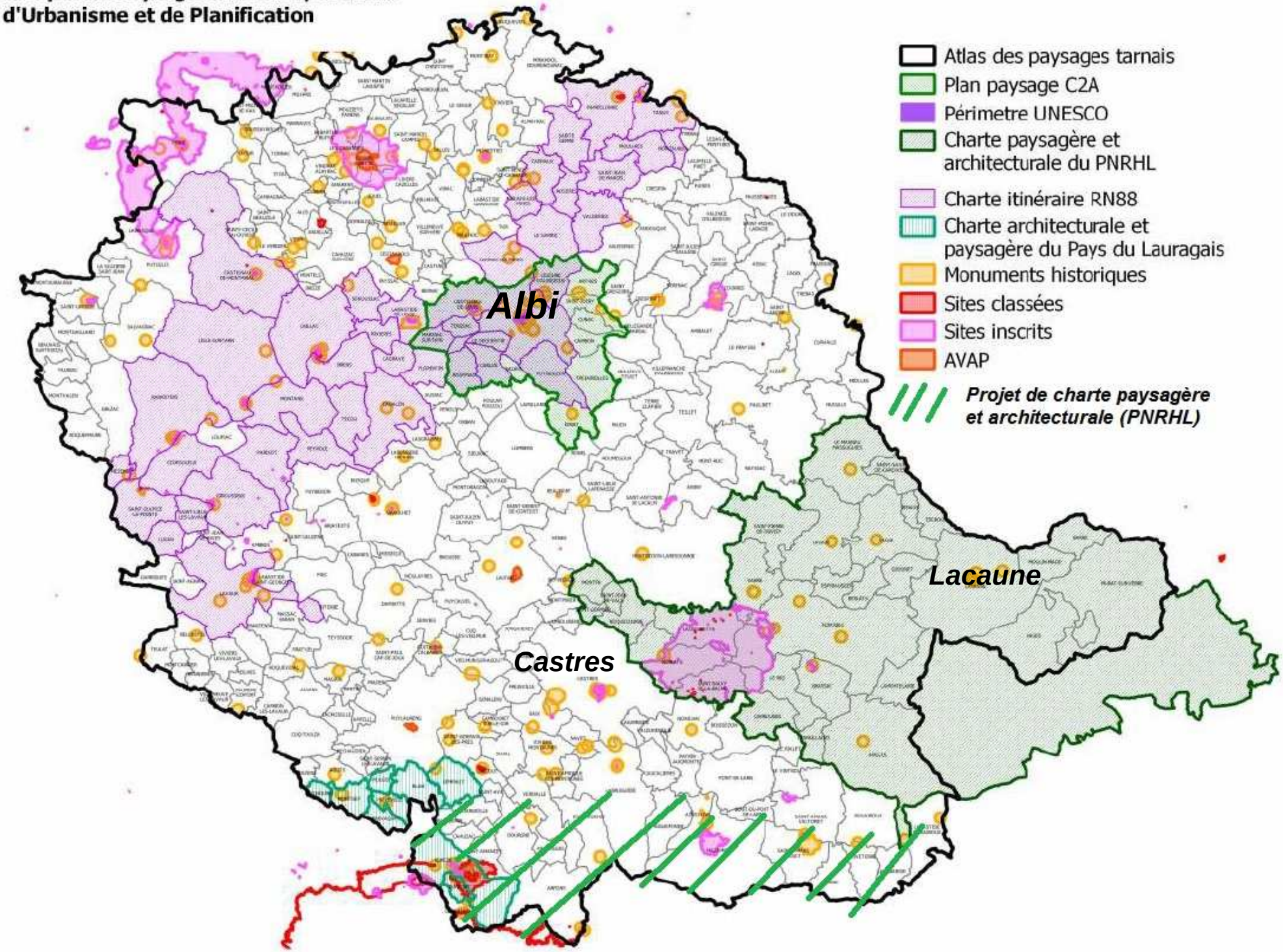

Larroque

SITUATION

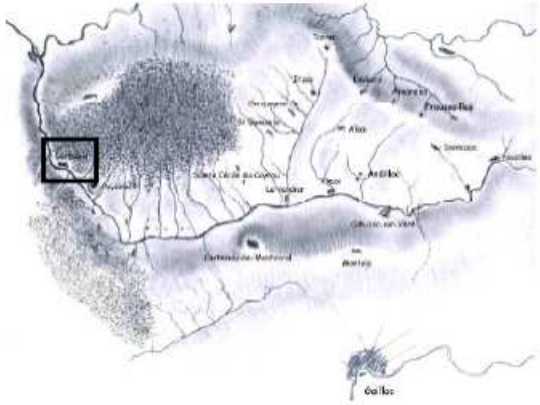

Le dernier village de la Vère

Larroque, niché au creux des falaises et en bordure de la Vère, est le dernier village de la vallée avant qu'elle ne rejoigne l'Aveyron à Bruniquel. Jusque là large et propice aux cultures, la vallée se resserre à mesure qu'elle creuse le causse recouvert par la Forêt de Grésigne.

Son site exceptionnel, amphithéâtre en surplomb de la Vère et dominé par les falaises est unique dans le territoire de la CdC Vère Grésigne. Desservi par la D964, il reste malgré tout éloigné des principaux pôles d'activité de la CCVG mais en lien direct avec Montauban et le Tarn et Garonne.

Le village fait l'objet de nombreuses protections (site inscrit, Natura 2000) et son urbanisation est régie par une carte communale.

LE SITE ET LA FORME URBAINE

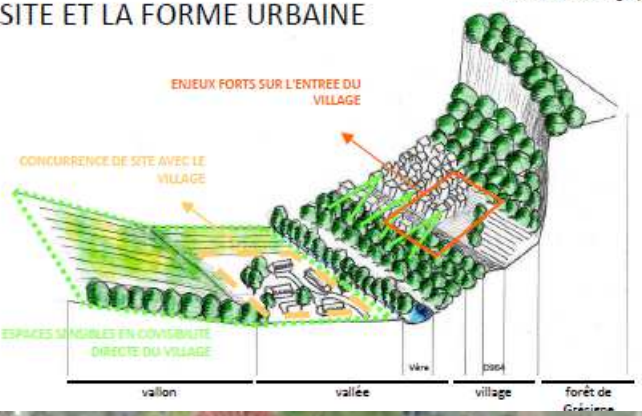

Un site exceptionnel à protéger

Un **village** contraint entre la Vère et les falaises qui nécessite un traitement de son entrée principale.

Un **quartier bas** en développement sur la rive gauche à densifier et remanier et où atténuer la concurrence de site du fait de la covisibilité directe avec le village.

Des **bords de Vère** préservés de l'urbanisation à mettre en valeur.

Un **vallon** face au village dédié à l'agriculture à maintenir en l'état.

Un **habitat dispersé** et des **hameaux** sur le reste du territoire à contenir tout en leur permettant des évolutions mesurées.

Exemple de traitement paysager pour traiter la covisibilité avec le bourg ancien

Cadastre napoléonien - XIXème siècle

Contraint par le relief (1) et la zone inondable (2), le village au bâti groupé est niché au pied de la

Cadastre actuel

Une évolution de l'urbanisation au XXème siècle importante

Vue aérienne

Permettre un développement respectueux du site

Travailler à l'insertion paysagère du quartier bas et le faire évoluer en le restructurant.

ENJEUX PAYSAGERS PLUI COMMUNAUTE - AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS

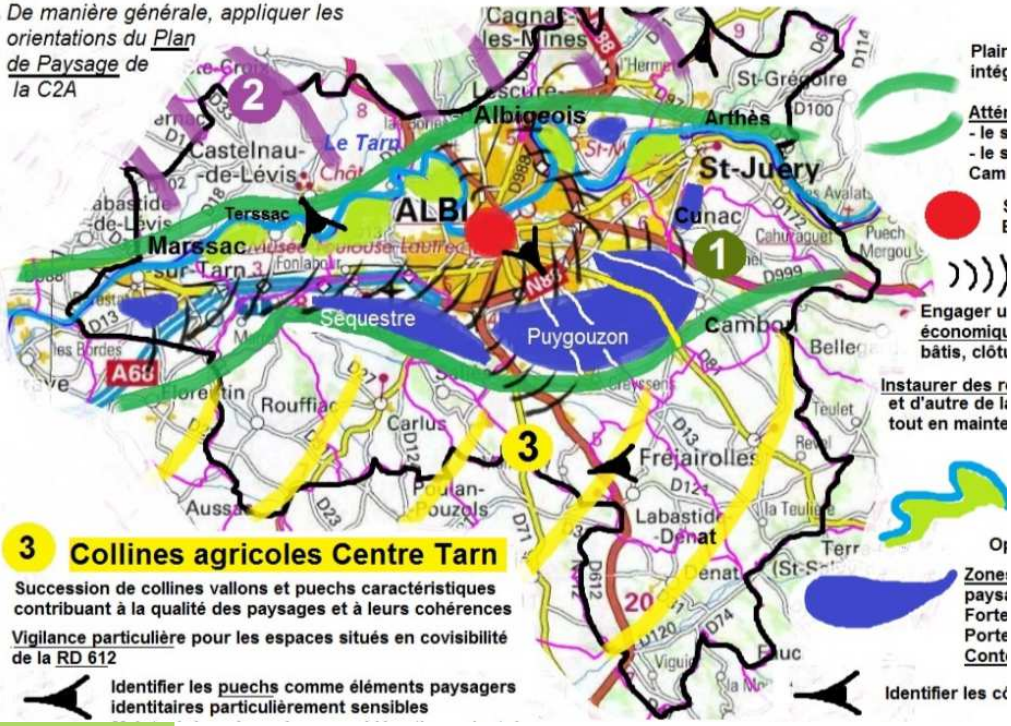

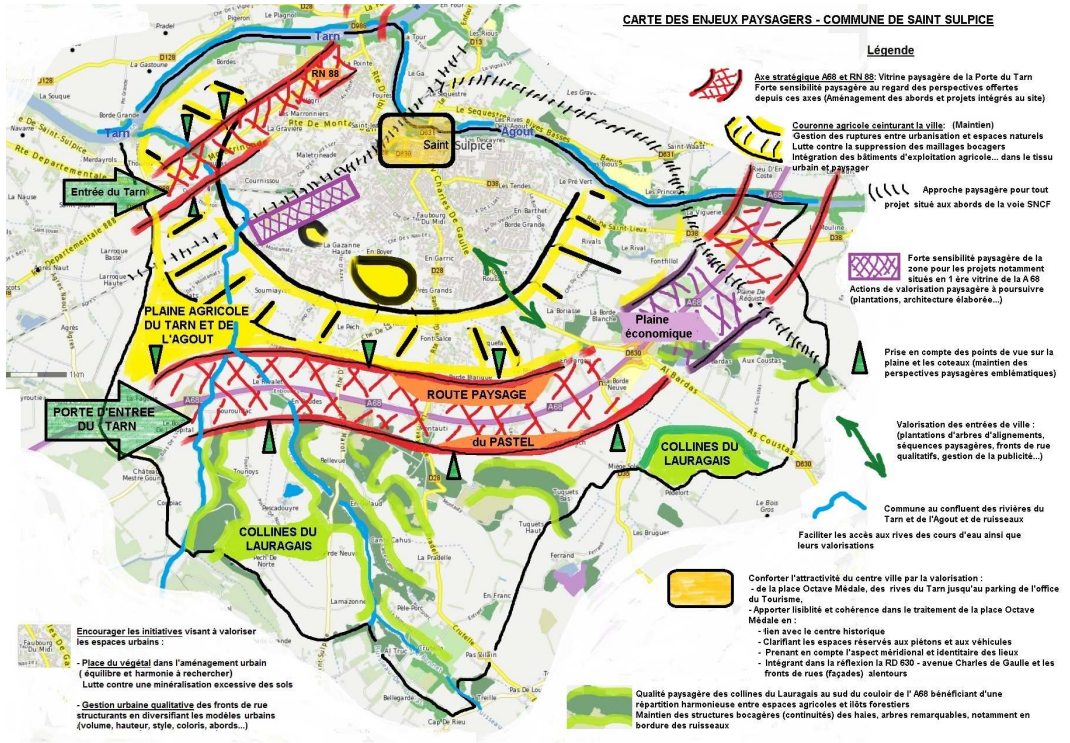

ENJEUX PAYSAGERS

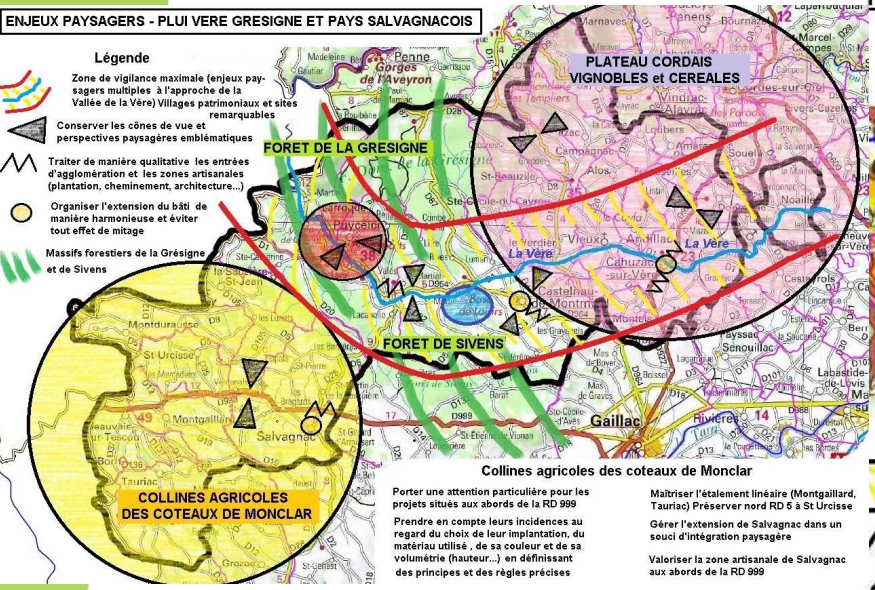

PLUI HAUTE VALLEE DU THORE

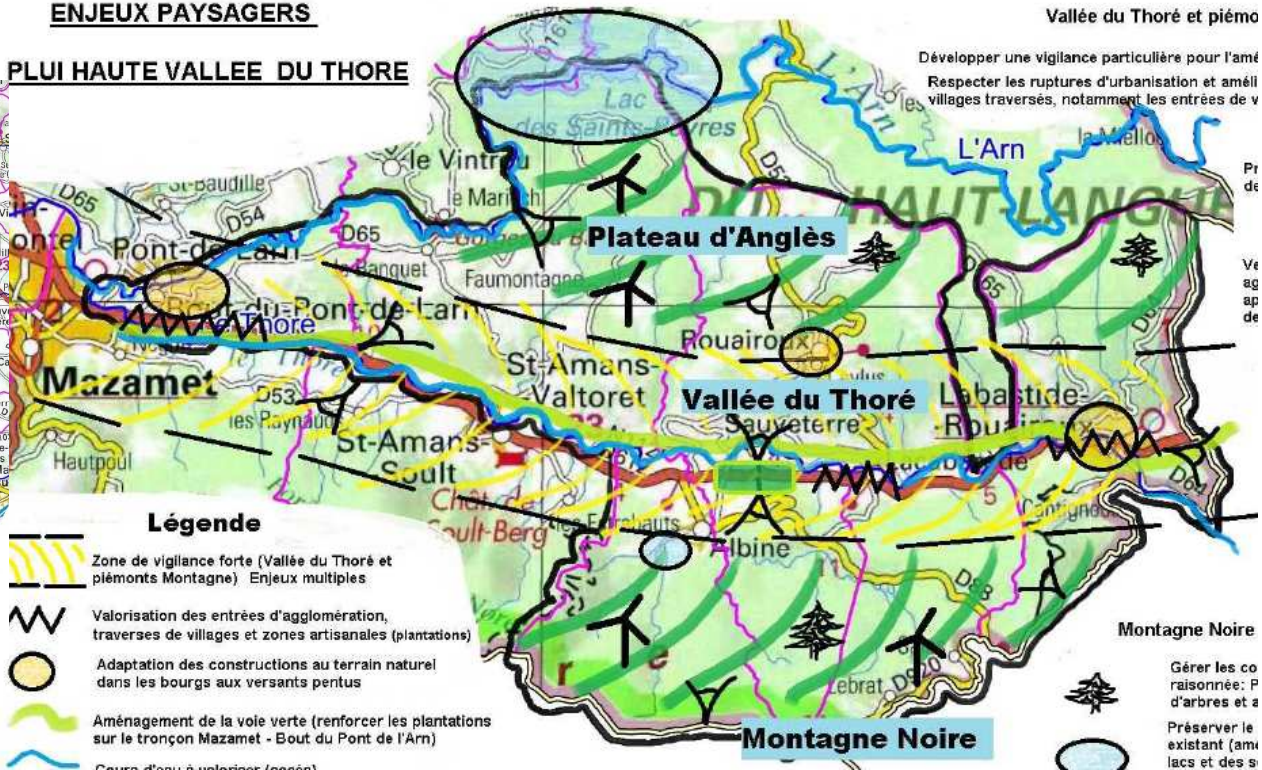

CARTE DES ENJEUX PAYSAGERS DU SCOT D'AUTAN ET DE COCAGNE: Un territoire aux multiples contrastes alternant au gré des variations géologiques

Légende :

Routes "Paysages" de grande valeur bénéficiant de perspectives paysagères parfois spectaculaires renforcées par la présence de la Montagne Noire
Porter une vigilance particulière sur les axes RN 126, Rocade Castres, RD 612 et RD 85 RN 121
Anticiper les incidences paysagères liées à l'arrivée de l'autoroute
Maintenir les perspectives paysagères emblématiques (Montagne Noire, villages, pigeonniers, reliefs, coteaux) , en tenant compte des enjeux liés au tourisme (circuits touristiques, routes vélos, piémonts montagne...)

Entrées de ville:
Apporter un soin particulier aux entrées de ville et au volet paysager
Requalifier les entrées de ville en ayant une approche paysagère qualitative

Zones d'activité:
Concevoir un projet urbain en intégrant un volet paysager ambitieux (notamment en 1ère vitrine)
Engager et poursuivre les actions de valorisation des zones économiques de Mélou, Soual, le Siala jusqu'à l'avenue Charles de Gaulle ainsi que du tronçon Saïx-Soual

Adopter une approche paysagère pour tout projet situé aux abords du Ch. St jacques de Compostelle et de la voie SNCF

Projets d'échangeurs autoroutiers:
Veiller à éviter des implantations nouvelles de zones économiques auprès des échangeurs

Un réseau de rivières et de plans d'eau propice aux activités touristiques et de loisirs
Faciliter les accès et les continuités pédestres aux abords des cours d'eau

Points de vue et perspectives paysagères emblématiques (zones de vigilance) notamment aux circuits touristiques

6 Causse de Caucalières
Site stratégique au carrefour de Castres, Mazamet et Labrugière
Falaises de Caucalières à protéger

Sites patrimoniaux de Puylaurens, En Calcat et Puylaurens

Puylaurens: Mettre en valeur l'esplanade de la la traverse en lien avec le centre historique
En Calcat: Maintenir les paysages agropastoraux (piémonts)
Aménagements RD 85 avec murs de clôture à enduire
Site d'Hautpoul: Protéger les abords

Poursuivre les actions de valorisation des centres historiques, espaces publics et des quartiers périphériques

1 Collines du Lauragais

Porter une attention sur les lignes de crête
Maitriser l'étalement urbain
Adapter les constructions au terrain et utiliser des matériaux et coloris inspirés de l'architecture traditionnelle

Maintenir les éléments forts du paysage: vallée du Girou, silhouettes de villages, bocages, perceptions depuis RN 126

Regrouper et intégrer les bâtiments agricoles dans la trame paysagère existante

2 Plaine du Sor

Requalifier et valoriser l'espace économique situé entre Saïx et Soual notamment en 1ère vitrine

Restaurer le maillage bocager

Limiter les zones d'urbanisation situées en piémont de la Montagne Noire (RD 85) et dans les cônes de vue sensibles depuis les RD 621 et RD 622

Regrouper et intégrer les bâtiments agricoles dans la trame paysagère existante

3 Castres et ses environs

Appliquer une gestion raisonnée de l'urbanisation dans les secteurs sensibles des coteaux Nord et Est de Castres

Maintenir les espaces agricoles à l'ouest de la rocade ainsi qu'au nord du parc de Gourjade

4 5 Montagne-Vallée du Thoré

Anticiper les incidences paysagères et touristiques sur tout projet éolien (préserver les sites emblématiques forts et points de vue remarquables)

Gérer les coupes forestières de manière raissonnée
Préserver certains alignements d'arbres, arbres isolés et lisières

Requalifier et valoriser les secteurs en friche de la vallée de l'Arnette

Veiller à l'intégration d'éventuelles unités touristiques nouvelles (U.T.N.)

Maintenir la continuité des paysages agropastoraux

Accompagner le travail d'intégration de la voie verte dans les espaces périphériques

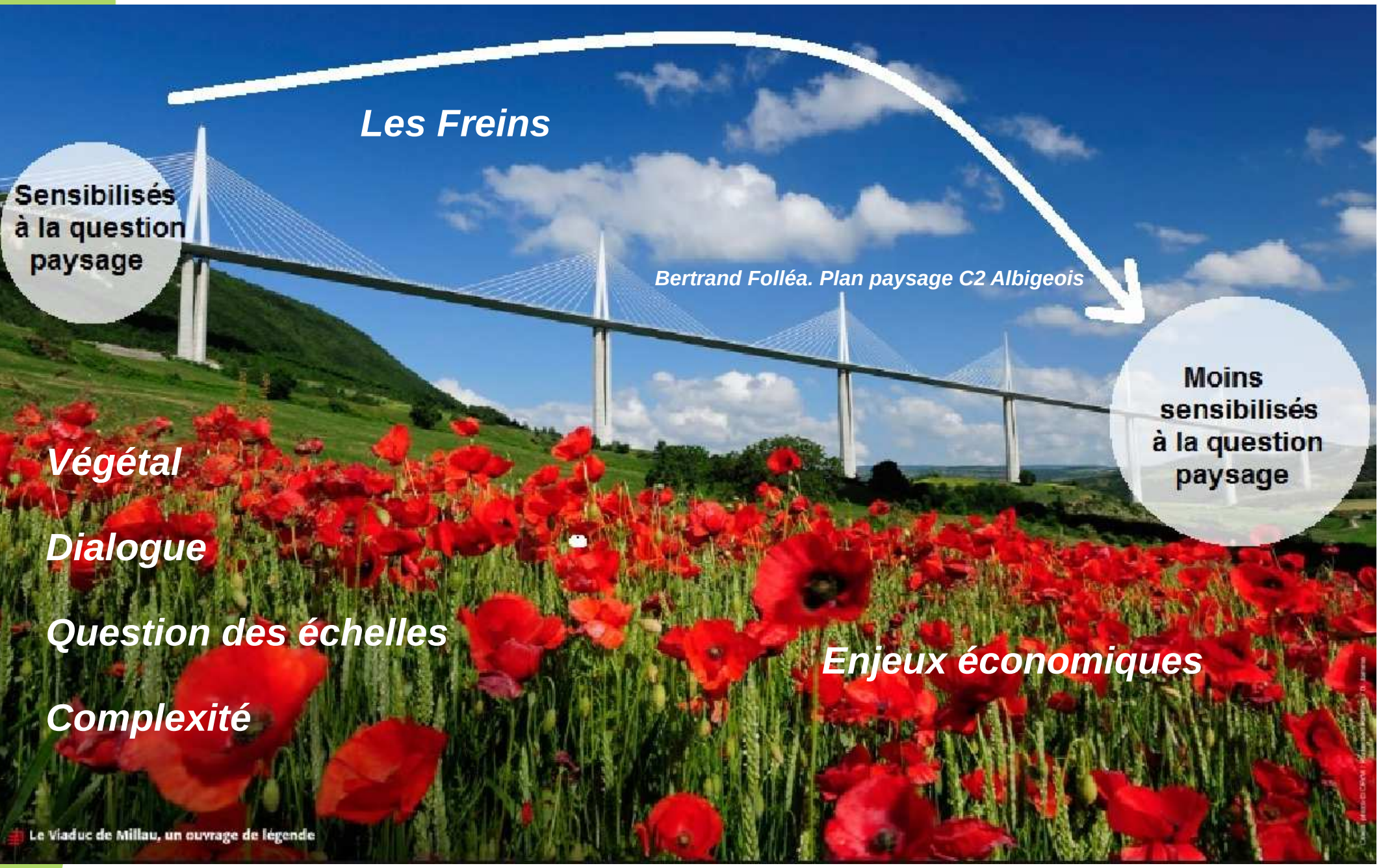
Les Freins
Sensibilisés à la question paysage
Bertrand Folléa. Plan paysage C2 Albigeois
Moins sensibilisés à la question paysage
Végétal
Dialogue
Question des échelles
Complexité
Enjeux économiques
Le Viaduc de Millau, un ouvrage de légende

Evaluation des

projets éoliens

Sollicitation

du paysagiste conseil

50°

Echelle grand angle emplovée dans l'étude (extrait du dossier d'étude d'Impact). Un usage du panoramique qui atténue systématiquement l'impact et ne permet pas d'évaluer l'impact.

Exemple de niveau d'échelle nécessaire pour évaluer l'impact sur des grandes distances

Appréhension des projets :

à toutes les échelles

3. RÉFÉRENCES

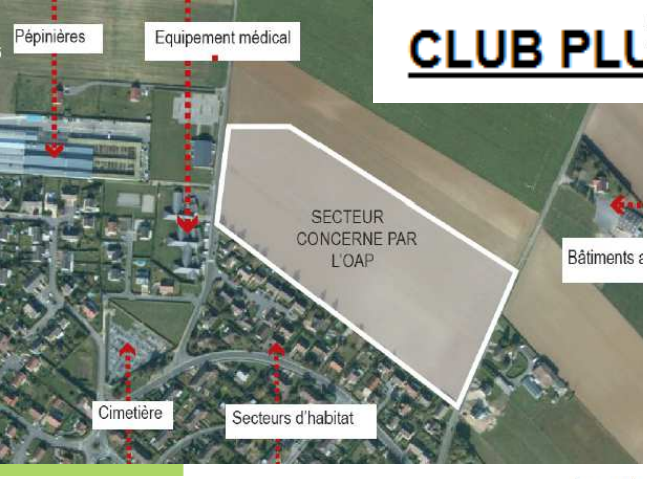

e public au coeur du projet...

aménagement public

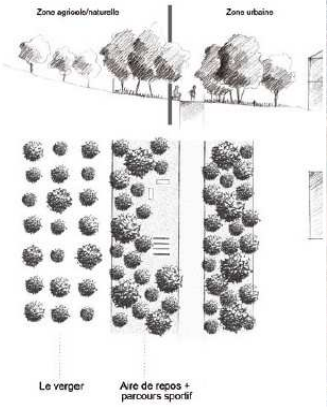

des voies douces
espaces publics

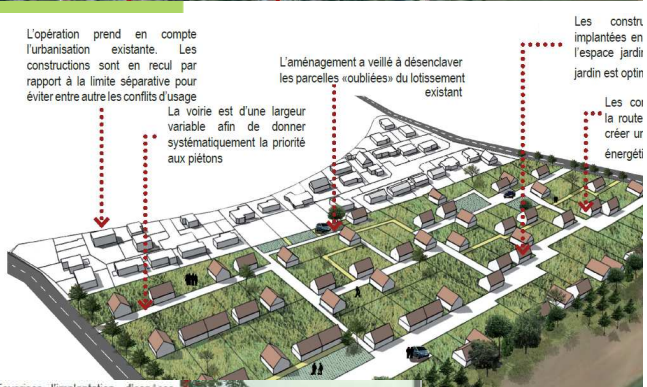

Transitions
paces à valoriser

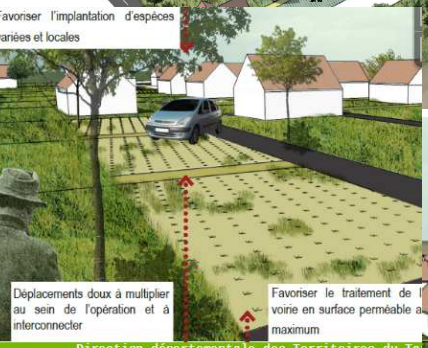

Exemple d'aménagement donné à titre d'information, sans valeur prescriptive

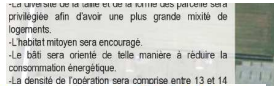

LES AXES GÉNÉRAUX D'UNE REQUALIFICATION D'ENTRÉE DE VILLE/DE ZONE D'ACTIVITÉS

Cahier de recommandation
Charte paysagère et architecturale du PNRHL
Fiche conseil n°5 correspondance fiche action n° 171
Mise en valeur des zones d'activités et entrées de ville

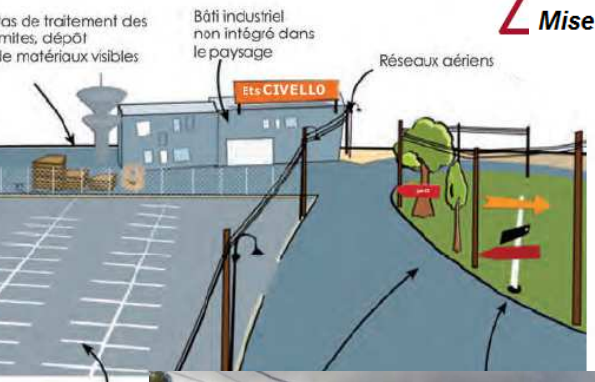

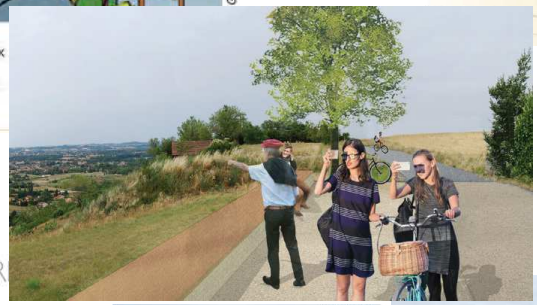

Plan paysage C2a

Requalification de l'avenue Gambetta (entrée sud)

Partenariat ENSAT (convention avec PNRHL)
Etudes urbaines - centres bourgs

Pour requalifier le centre-bourg de Labastide-Rouairoux, les étudiants ont proposé des solutions d'aménagement qui utilisent toujours la végétation pour limiter l'impact de la voiture, faciliter les usages pour les piétons et valoriser l'espace

À Lacaune, ces propositions d'aménagement prennent en compte la topographie, utilisent les pentes pour créer des espaces publics accueillants.

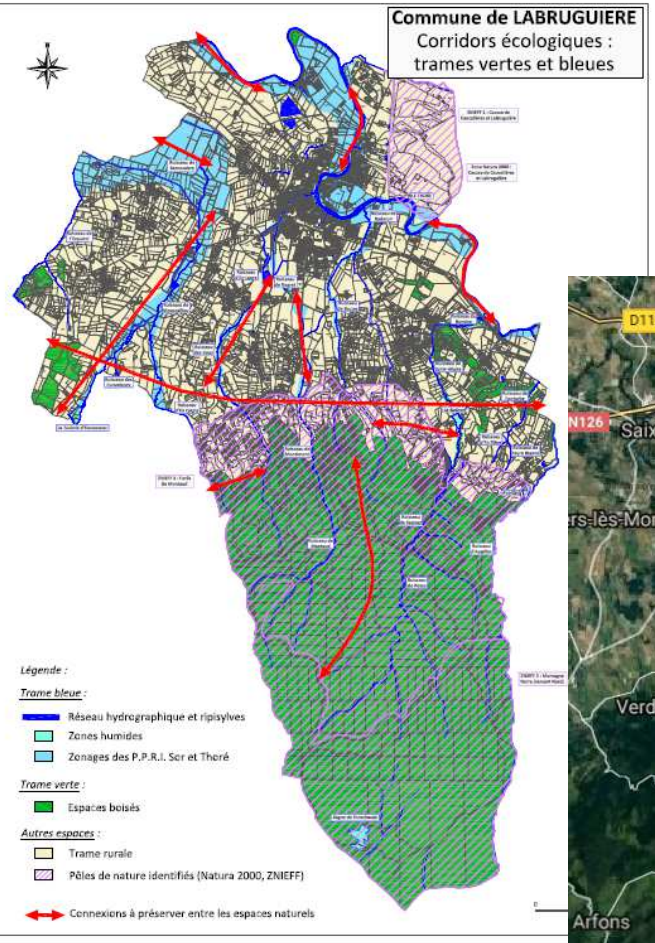

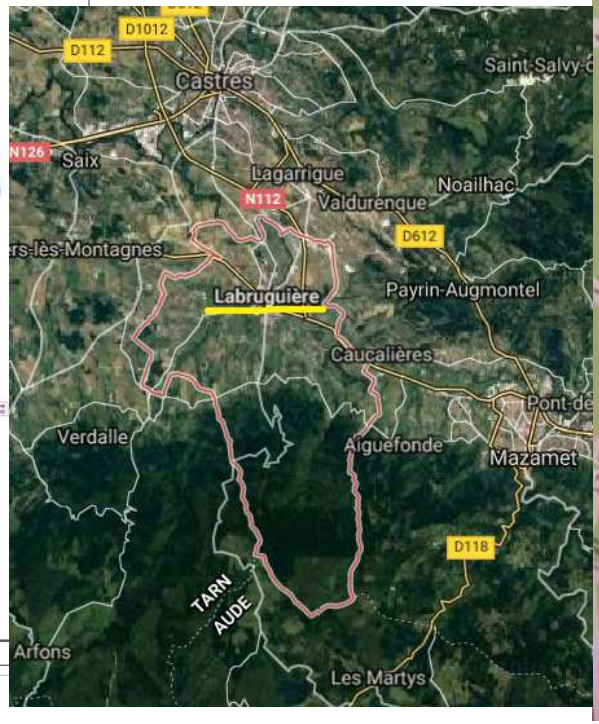

ENSAT

Louis CANIZARES
Gérard FRESQUET

DIAGNOSTIC

Enjeux:

1 - Renforcer le rôle du paysage

2 - Réinvestir le Thoré *- élément fondateur du paysage*

3 - Donner la priorité au renouvellement urbain

4 - Assurer une meilleure perméabilité *entre les pôles*

5 - Révéler l'identité de la ville

6 - Reconquérir le centre bourg

Principes urbains fondateurs & Stratégie globale

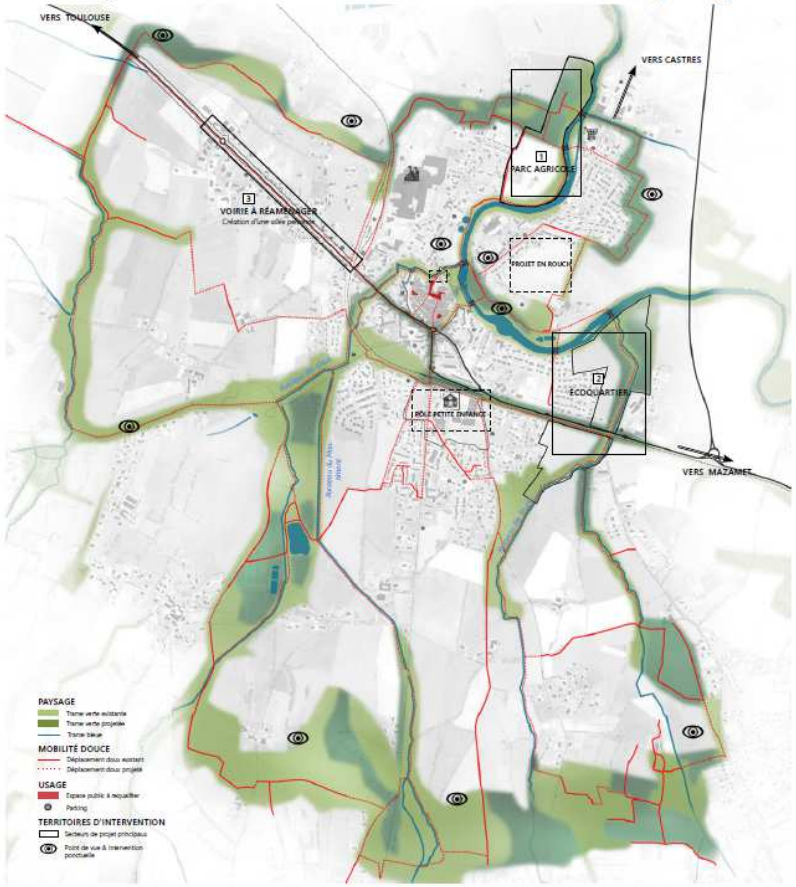

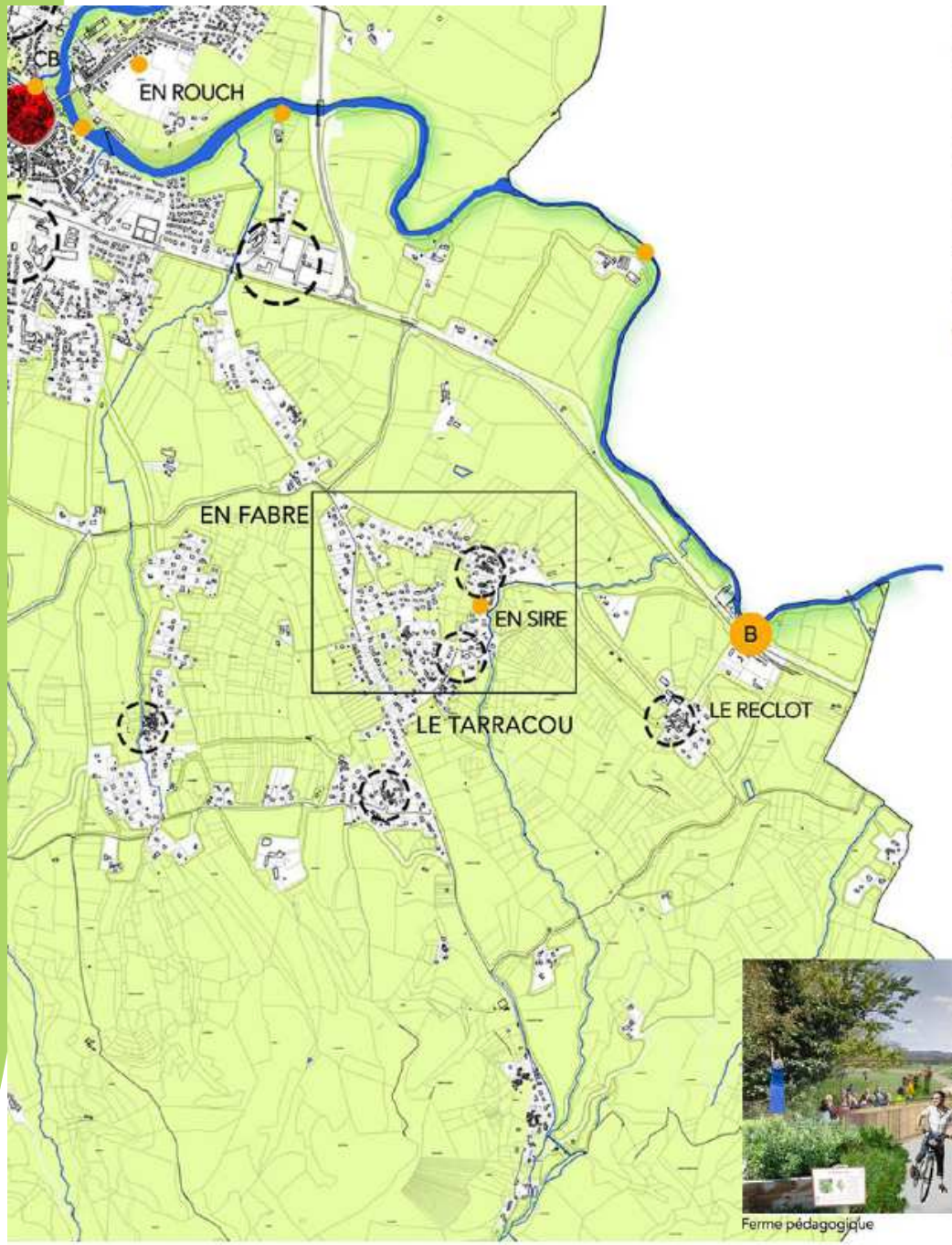

PROPOSITION

- Extension de l'école primaire publique
- Ferme pédagogique
- Bassin
- Cheminement doux
- Continuité végétale
- 20 Voirie apaisé (limite 20km)
- Végétation existante et proposé
- P Parking public
- Espace public aménagé
- Voirie proposée

Ferme pédagogique

LE BOUT DU PONT
zone bleue PPRI
LA CAUSSINE

LES ROUQUETS
LES ROUQUETS
LE BOUT DU PONT
LA CAUSSINE

D56
Avenue Jean Moulin
Boulevard Clemenceau
Rue Bonnet
Chemin d'en Rouch
Rue des Usines
D56
Le Thore
Avenue Robert Schuman
D621
Rue des Malautiès
D621

Création de dents creuses

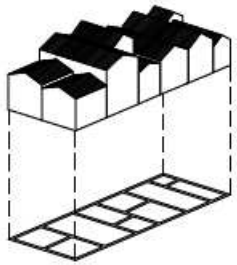

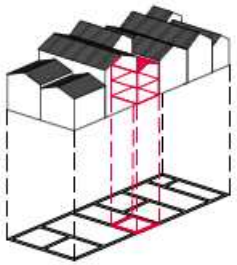

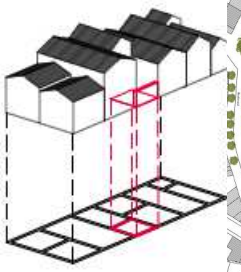

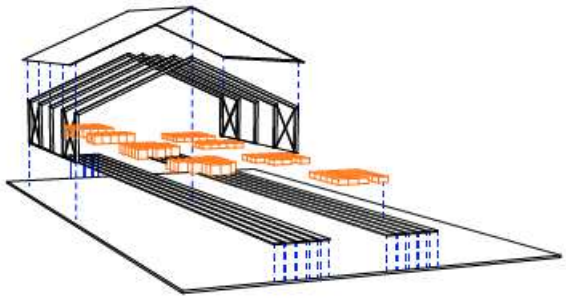

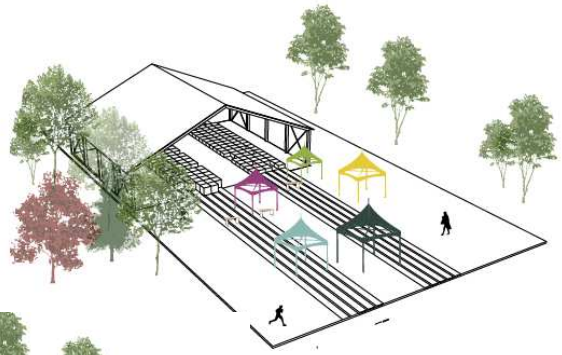

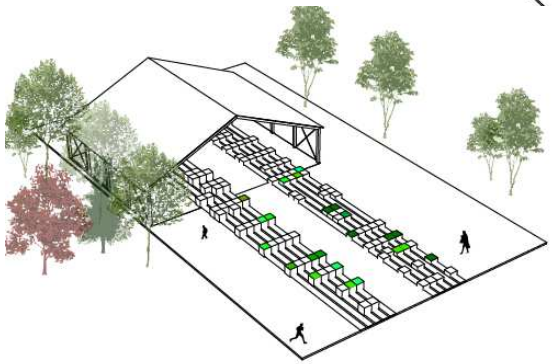

LES BERGES DU THORÉ

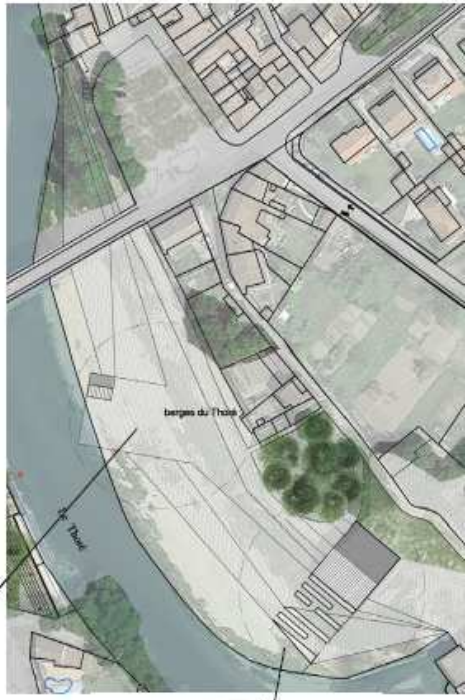

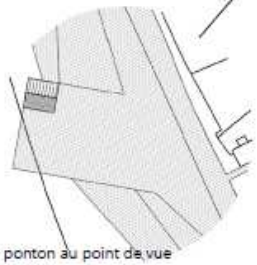

Le ponton au point de vue

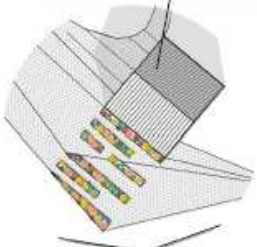

Les jardins partagés de la halle

PARKING PAYSAGER

VÉGÉTALISER LES BERGES

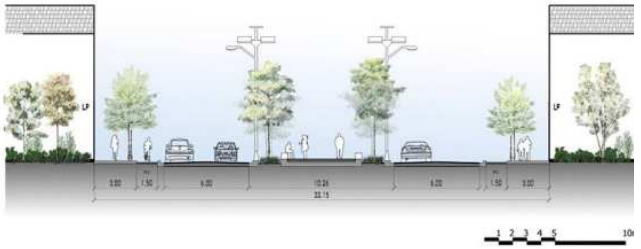

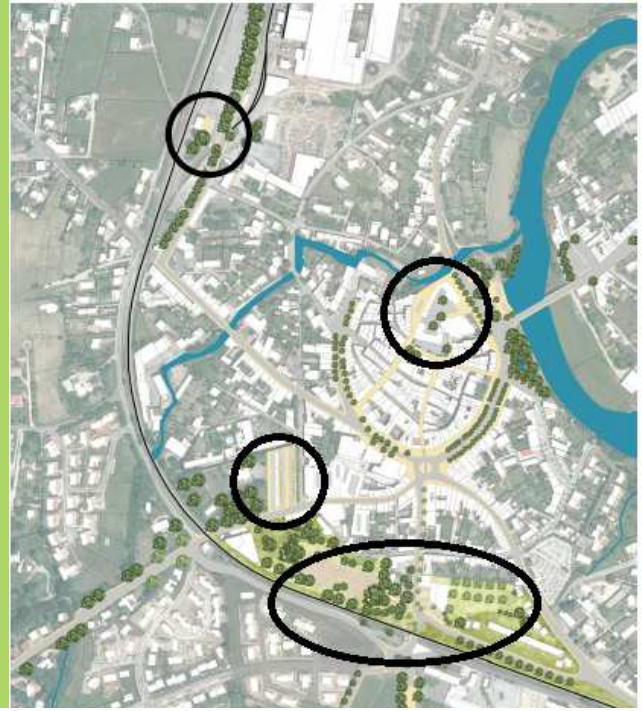

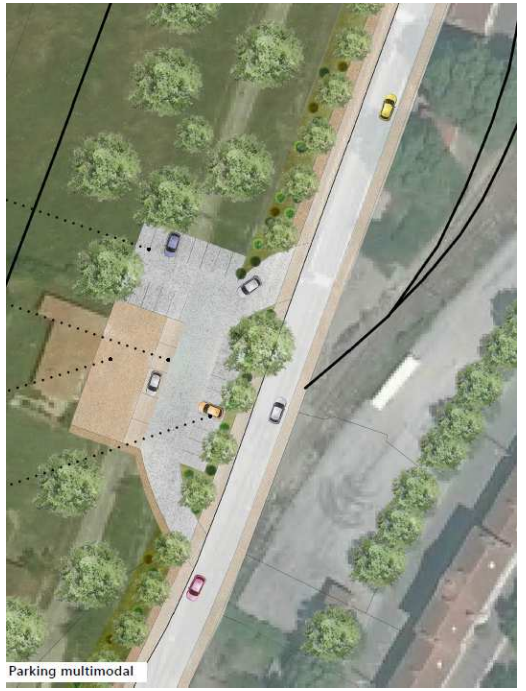

Parking multimodal

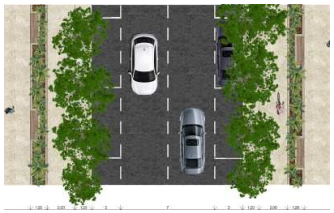

Boulevard de la République

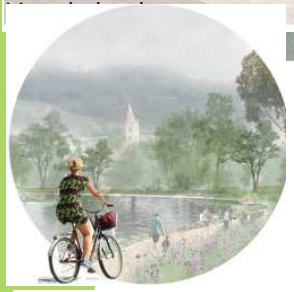

Partenariat ENSAT (convention avec PNRHL)
Etudes urbaines - centres bourgs

Labruguière : le 15 juin 2018

lio 5184x3456x24 (1.50) 72.00x48.00 pouces 24% X:5183, Y:2215

SOL PERMÉABLE
VÉGÉTATION
ACIER
PIERRE CIBÉE
BOIS
TUILE CANAL

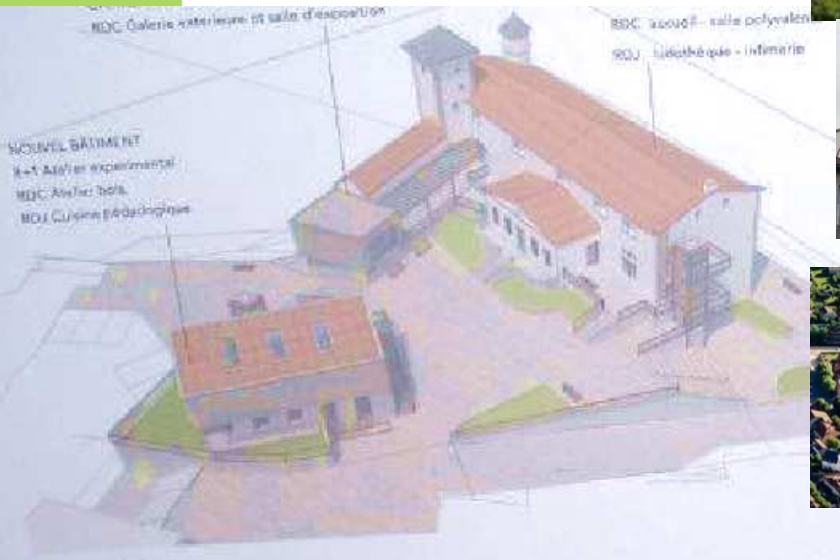
RDC Galerie extérieure et salle d'exposition
RDC Accueil - salle polyvalente
RDJ Médiathèque - infirmerie
NOUVEL BÂTIMENT
RDC Atelier bois
RDC Cuisine pédagogique

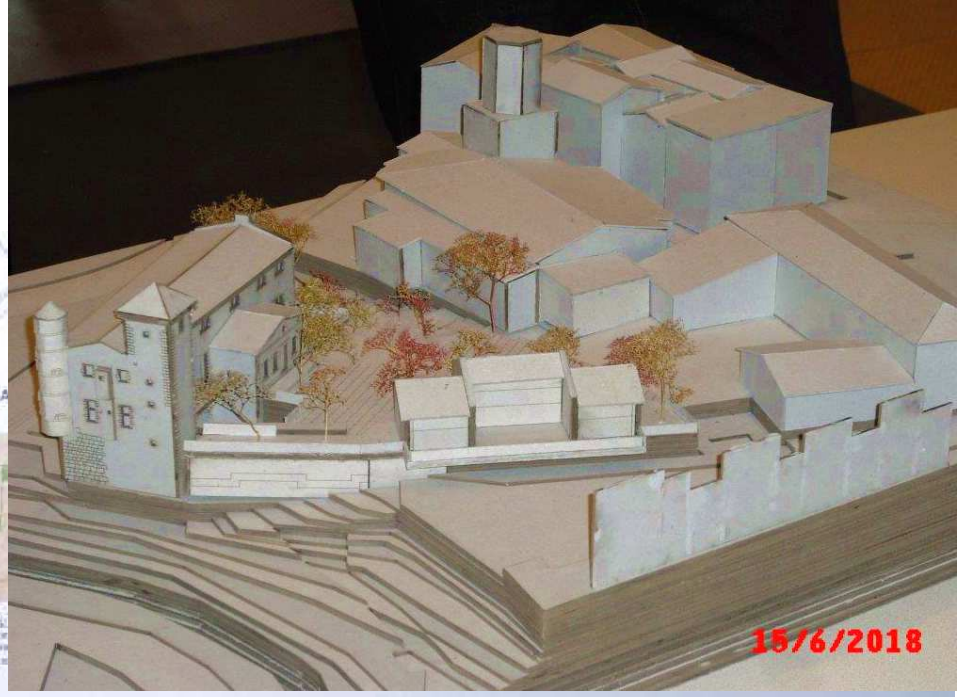
15/6/2018

perspective 01
perspective 02
perspective 03

Merci de votre attention